



BESOIN D'AIDE AU SUJET DE MISE À PIED CONSERVATOIRE SVP!!

Par **Marion78390**, le **21/11/2015** à **11:38**

Bonjour, je suis en mise à pied conservatoire depuis le jeudi 12 novembre dans le courrier que ma donner mon employeur ma mise à pied se finissait aujourd'hui (le 21) car c'est le jour de mon RDV pour m'expliquer avec lui sur les faits qui me sont reprocher à la fin du RDV il ma dit que je ne reviens toujours pas sur mon lieu de travail jusque lundi 23 novembre alors que normalement c'est mon week end de travail et qu'il ne m'a donner aucun papier comme quoi la mise à pied et prolongée que dois-je faire SVP? Et t-il en tord ?Merci d'avance

Par **P.M.**, le **21/11/2015** à **14:20**

Bonjour,
Normalement, une mise à pied conservatoire n'a pas de durée déterminée mais se prolonge tout le long de la procédure, elle ne s'interrompt donc pas par l'entretien préalable...